

EXCELSIOR
Les réputées bières
MUNICH
DE LA
Grande Brasserie
DE LILLE

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	6 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 76.00
Autres départements.....	22.00;	40.00;	80.00
Belgique.....	25.00;	48.00;	90.00
Gaina Postale: Tarif A.....	25.00;	48.00;	90.00
Tarif B.....	30.00;	55.00;	100.00

ANNONCES
ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34, 35 et 19.04, 1st. Et.
TOULOUSE..... 25, rue Croix St. Et.
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 87.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
MOSEKOW..... 105, rue de la Station, Tél. 644.

AMEUBLEMENTS
DÉCORATION.
MERCIER
PARIS
179, Rue Nationale
LILLE
LUSTRIERIE
PAPIERS PEINTS

POUR LA RESTAURATION DE LA FAMILLE FRANÇAISE

La question du travail des femmes

IV (2)
Les suggestions d'un grand industriel: il faut remanier dans un sens familial notre législation sociale. Une réalisation: ce qui se fait dans des établissements de la région.

Que la mère de famille puisse rester à la maison pour le bien de son foyer, c'est un droit, c'est un honneur qui doit être assuré à la femme de l'ouvrier comme à toutes les autres. C'est une charge aussi, la plus redoutable peut-être, mais la plus noble au monde: une mère ne doit-elle pas être toujours présente au sanctuaire de la famille pour le bonheur de son foyer, par ses conseils, par son soutien, par son amour, par son sourire, par son labeur vigilant! Pour sourire parfois au milieu des souffrances et des inquiétudes, car l'époux et les enfants cherchent sur son visage un reflet du ciel? Ne doit-elle pas élever ses fils et ses filles, ouvrir l'amour de son cœur à tous les enfants qui ne veulent pas être séparés d'elle? Cela pourra faire l'objet d'une autre phase de notre enquête.

Une réalisation
Après avoir montré ce qui est désirable pour favoriser le retour de cette question et nous avons appris que, dans nos régions, et c'est bien mieux, exposé un fait, une réalisation qui travaille dans ce sens.

Ainsi que nous l'avons écrit dans notre premier article, un groupe de patrons de notre région se sont préoccupés depuis quelque temps de cette question et nous avons appris que, dans nos établissements de Roubaix et Wattrelos, la société Lecleer-Dupire avait pris, le 12 novembre dernier, les mesures suivantes, applicables à partir du 1^{er} décembre:

ALLOCATIONS FAMILIALES

A partir du 1^{er} décembre, les taux d'allocations familiales seront les suivants, par jour de travail:

1 enfant.....	1.90	1 enfant.....	2.40
2 3.80	2 4.30	3 5.20	3 5.70
3 5.70	4 6.60	4 7.50	4 8.40
4 7.60	5 8.50	5 9.40	5 10.30
5 9.50	6 10.40	6 11.30	6 12.20
6 11.40	7 12.30	7 13.20	7 14.10
7 13.30	8 14.20	8 15.10	8 16.00
8 15.20	9 16.10	9 17.00	9 17.90
9 17.10	10 18.00	10 18.90	10 19.80

LOIS RIBOT & LOUCHEUR
Dans le cas où la mère de famille reste chez elle, pour s'occuper de son ménage, les allocations mensuelles accordées à ceux qui ont fait bâtir une maison payable par mensualités seront majorées de 10 frs par enfant âgé de moins de 15 ans.

LOIS RIBOT ET LOUCHEUR
Le 30 novembre, les mesures réglementaires suivantes étaient dévolées:

Indemnités de chômage
« Je trouve qu'en principe l'homme doit la femme travailler comme salarié ne détruit pas le toucher d'indemnité de chômage ».

Loi sur les habitations à bon marché
« La loi Loucheur prévoit une large subvention aux personnes chargées de famille qui font bâtir une maison. Elle ne prévoit rien pour le jeune ménage qui fait, lui aussi, bâtir une maison. Il faudrait que la subvention fut donnée à tous les bénéficiaires de la loi Loucheur, au fur et à mesure des naissances ».

Loi sur les assurances sociales
« Sur ce dernier point, notre interlocuteur ne nous fait qu'une remarque d'ordre général appuyée par un exemple ».

Indemnités de chômage
« La loi des assurances sociales, dit-il, n'est pas conçue dans un sens familial ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Loi sur les assurances sociales
« L'exemple cité est frappant: « La femme ouvrière d'usine, étant elle-même assurée, touche les primes d'allaitement. La ménagère qui reste à la maison pour soigner les enfants et dont le mari est assuré ne touche pas les primes d'allaitement » ».

Le voyage de Lloyd George aux Indes



On voit que le leader libéral anglais, M. Lloyd George, accompagné de sa femme et de sa fille, effectue actuellement un grand voyage aux Indes. Les voici tous trois, à leur arrivée à Bombay, aux Indes britanniques.

Une conférence à Paris pour l'unification du droit pénal

Paris, 27 décembre. — La quatrième conférence internationale pour l'unification du droit pénal a tenu, ce matin, dans la salle de la Chambre civile de la Cour de cassation, sa séance d'ouverture que présidait M. Léon Bérard, garde des sceaux.

Aux côtés du ministre de la Justice avaient pris place: MM. Carton de Wiart, ministre d'Etat de Belgique, président du Bureau international d'unification du droit pénal; d'Amelio, premier président de la Cour de cassation de Rome; Lescouvier, président de la Cour de cassation; Berthelémy, doyen de la Faculté de droit de Paris, président de la Conférence; Matter, procureur général près la Cour de cassation.

De nombreux membres du corps diplomatique assistaient à cette séance d'ouverture.

M. Berthelémy a pris le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux juristes étrangers.

Ensuite, M. Carton de Wiart, dans un important discours, a fait le point des efforts réalisés en vue d'unifier les codes pénaux.

Il faut aboutir, a-t-il dit, à l'internationalisation du crime, à l'abandon de la répression. Au programme de l'actuelle conférence, comme le rappelle l'homme d'Etat belge figure l'étude de l'extradition, de la piraterie, du terrorisme, de l'esclavage, de la traite des femmes et des enfants, seize Etats vont participer à ces travaux.

Les travaux ont été précédés par la lecture de quelques questions, un excellent ouvrage pédagogique, qui servira de base au droit, c'est servir la cause de la paix, affirme M. Carton de Wiart.

M. d'Amelio, président de la Chambre de cassation de Rome, fait remarquer que dans le nouveau code pénal italien figure pour la première fois un principe juridique international.

M. d'Amelio, en reconnaissant la glorieuse gloire de la juridiction française a fait la juridiction italienne, trouve une formule très applaudie: Je me sens bel, affirme-t-il, dans le sentiment d'un fils qui revient à la maison paternelle.

On entend ensuite les vœux de réconciliation formulés par les représentants de la Pologne, de la Roumanie, de la Turquie et de la Yougoslavie.

Puis, le garde des sceaux prend la parole.

« Je me félicite, dit-il, de vous recevoir au siège de la Cour de cassation, dans le sanctuaire de l'unité juridique française. Quelques mots pour caractériser l'œuvre de la conférence: vous élaborerez des textes pour les soumettre à la réflexion et à l'adoption des Parlements des différents pays. Nous sommes tous prêts en France à consacrer vos efforts et à secondier vos efforts. N'est-il pas possible, en effet, d'obtenir une unité de vue au sein d'une civilisation semblable? Puis, énumérant de l'adresse de M. d'Amelio, le ministre de la Justice rappelle, avec bonheur, les leçons classiques. L'Italie est la mère et la Grèce l'aïeule. Nous sommes heureux aussi, de la présence de la Belgique, cette Belgique, qui a son mot à dire dès qu'il est question de la défense du droit, elle, qui pour reprendre un vers de Lamartine a donné une belle leçon, « le jour où le plus juste a levé le plus fort ».

La paix, affirme, pour conclure M. Léon Bérard, la paix œuvre de l'intelligence et de la raison autant que du sentiment, a tout à attendre de semblables collaborations.

La France, en cette occasion comme en d'autres, contribuera de toutes ses forces, à l'avancement de l'esprit et au bien de l'humanité.

Le Gouvernement japonais a répondu hier à la note des puissances

Tokio, 27 décembre. — La réponse du Gouvernement japonais à la note adressée par l'Angleterre, l'Amérique et la France au sujet de la situation à Niu Tehou, a été remise, aujourd'hui, aux ambassadeurs des trois pays. En même temps, le Gouvernement en a publié les termes dans une déclaration assez longue.

Après avoir rappelé que le maintien de la paix et de l'ordre en Mandchourie japonaise a toujours tendu et auquel il a toujours attaché la plus grande importance, la déclaration affirme que les événements de septembre ont créé de nouvelles responsabilités et un plus grand champ d'action pour le Japon. Elle fait observer que l'attitude du Japon, attitude de protection et de défense, est la conséquence du devoir qu'il a assumé de maintenir l'ordre public et le respect des droits de chacun, sur une large étendue de territoire.

Le document énumère ensuite un certain nombre de faits témoignant que l'activité des bandits et celle des troupes chinoises d'exercice de concert, avec l'appui des autorités militaires de Niu Tehou.

Le document insiste sur ce point. Les Chinois devront encourir l'entière responsabilité des conséquences de toute action qui pourrait être entreprise par les Japonais, dans un but de défense, de la déclaration conclut en affirmant que le Gouvernement espère, avec confiance, que sa patience et son désir de respecter intégralement les stipulations des conventions internationales ne manqueront pas d'être reconnus par l'opinion mondiale.

L'AMBASSADE DU JAPON EN FRANCE



M. Naotake Sato, ambassadeur du Japon en France.

On peut que M. Naotake Sato, ambassadeur du Japon en France, qui est parti à destination de Genève, où il sera le chef de la délégation japonaise à la Conférence du désarmement, succéderait à M. Yoshizawa comme ambassadeur à Paris.

Un repris de justice voulait vendre sa femme...

Paris, 27 décembre. — Le repris de justice marseillais, Ernest Mauro, qui a comparu dans le box des détenus de la 12^e Chambre correctionnelle, en même temps que sa femme, Claudine Dery, devenue libre, voulait vendre celle-ci le 11 novembre dernier, et s'adressant à l'un de ses amis, M. Deturmeuve, employé de bureau.

« Je vous la cède, avait-il dit, pour 3.000 francs. C'est pour rien; juste le prix que va me coûter un procès de divorce... Maintenant, si vous ne m'achetez pas, gare à vous! Je ferai du scandale et vous perdrez votre place ».

M. Deturmeuve feignit d'accepter et rendez-vous fut pris pour le lendemain dans un café de la rue Rivoli. Là, au moment où Mauro allait empocher les 3.000 francs que M. Deturmeuve lui tendait, inscrits dans une enveloppe, il fut arrêté par un inspecteur.

Après plaidoirie de M. Henriquet, Mauro a été condamné, pour tentative d'extorsion de fonds, à quatre mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende. Sa femme, qui n'a joué dans l'aventure qu'un rôle effacé, a été acquittée.

De nouveaux désordres aux Indes causent onze morts et cinquante blessés

Calcutta, 27 décembre. — Des désordres se sont produits près de Kohat, dans le Pendjab, où la police a chargé 500 chemises rouges.

Des renforts militaires sont intervenus qui ont fait feu sur les manifestants. Onze d'entre eux ont été tués et 50 blessés.

La construction du vélodrome des Trois-Villes au Croisé-Laroche

A plusieurs reprises déjà nous avons entrepris nos lecteurs de suivre l'entreprise par une société anonyme constituée récemment pour la construction d'un vélodrome à quelque deux cents mètres à peine du Croisé-Laroche, dans la petite rue de l'Herzenberg.

Voilà de nouveaux détails sur cette entreprise: Les travaux commencés il y a trois mois sont maintenant très avancés.

Tous les terrassements sont terminés, le tour de piste également, et déjà on peut se faire une idée de ce que sera ce magnifique stade cycliste. La piste aura 225 mètres de tour. Elle sera de forme rigoureusement circulaire, dans le genre du Vélodrome d'Elver à Paris ou des grands vélodromes américains.

Les coureurs rouleront sur le bois, car la piste est formée de planches posées à champ.

Le projet prévoit que le vélodrome sera entièrement couvert. Mais nous croyons savoir que l'on se contenterait, pour la première saison de couvrir seulement les tribunes, le reste serait couvert par la suite.

L'entreprise est poussée très activement, si bien que l'on peut espérer voir la venue de grandes redettes, dès la saison prochaine. Les adeptes et les admirateurs du sport cycliste, qui abondent dans la région, s'en réjouissent.

Des manifestants de la Noël à Paris sont condamnés

Paris, 27 décembre. — Devant la quatrième Chambre correctionnelle, siégeant en audience de flagrants délits, ont comparu quelques manifestants arrêtés, durant la nuit du Réveillon, place Blanche, alors qu'ils manifestaient devant des restaurants de nuit en criant: « Du travail ou du pain! » et frappaient les agents cherchant à les faire circuler.

Maurice Roarelli, 27 ans, manœuvre, a été condamné à quinze jours de prison, pour rébellion. Ce manifestant avait été déjà poursuivi pour tentative de vol; c'est pourquoi le tribunal lui a refusé le sursis, accordé aux autres inculpés.

Louis Barthélémy, 29 ans, camionneur en chômage, a été condamné à quarante-huit heures de prison avec sursis, pour avoir traité les agents d'assassins.

Georges Thumerel, 26 ans, carrefour, est père de deux enfants. Pour avoir été trouvé porteur d'une matraque, il a été condamné à un mois de prison avec sursis.

Maurice Galloy, 20 ans, garçon de magasin, sans travail depuis trois mois, a été condamné à huit jours de prison avec sursis. Il a affirmé qu'il n'avait pas mangé depuis deux jours lorsqu'il a été arrêté pour rébellion.

François Villet, un Breton de 33 ans, tailleur de pierres s'est vu infliger la même peine, également pour rébellion.

MM. Mac Donald et Laval se rencontreraient prochainement

Paris, 27 décembre. — M. Mac Donald, premier ministre britannique, vient d'inviter M. Pierre Laval, président du Conseil, à se rencontrer prochainement avec lui, afin de se concerter sur la politique de réparations des deux pays avant la conférence que les gouvernements intéressés au plan Young doivent tenir à La Haye dans la deuxième quinzaine de janvier.

MORT DE M. AFFRE

Nice, 27 décembre. — M. Affre, du théâtre national de l'Opéra, qui s'était retiré à Capres-sur-Mer est mort, ce matin.

Les Souverains yougoslaves ont quitté Paris

Paris, 27 décembre. — Le roi Alexandre et la reine Marie de Yougoslavie, après un séjour incognito d'une dizaine de jours, à Paris, sont partis, ce soir, pour Belgrade à 20 h. 40 par le Simplon-Express. Ils étaient accompagnés de leurs cousins, le prince et la princesse Olga de Yougoslavie et de M. Jolevitch, ministre de la Cour. Ils ont été accompagnés et salués, au nom de M. Paul Doumer, par le lieutenant-colonel Garla, au nom de M. Briand par M. Bocq de Louvrière, etc.

Une courte réception a eu lieu dans le salon de la gare. On a remis, à la Reine, une gerbe de fleurs et, pendant ce temps, les Souverains se sont entretenus avec les personnalités présentes. A 20 h. 35, le roi Alexandre et la reine Marie ont pris place dans leur wagon-salon. Quelques instants plus tard le rapide s'est ébranlé, au milieu de chaleureux témoignages de sympathie.

Des bijoux évalués à un million de francs disparaissent d'un sac postal à Londres

Londres, 27 décembre. — La police londonienne enquête sur un cambriolage extrêmement habile qui a eu lieu à la faveur de la confusion causée par l'impétuosité courrière de Noël dans un wagon de poste.

Entre un petit bureau de l'ouest de Londres et le bureau central de la cité un paquet contenant des bijoux évalués à 1.000.000 francs s'était, au pair un million de francs, le contenu d'un sac contenant les plus recommandés.

Le caractère mystérieux du vol reside dans le fait que le sac n'a pas été un instant hors de la surveillance d'un détective qui est au-dessus de tout soupçon.

La seule théorie admissible est que le voleur ou l'un des voleurs était déguisé en facteur et qu'il a ainsi pu pénétrer dans le bureau et s'emparer tranquillement de son butin sans que personne... trouve à redire.

LA C.G.T.U. SE DISLOQUE

Nous avons signalé dernièrement les défections qui s'étaient eues à subir en quelques semaines la C.G.T.U., notamment parmi les cheminots du réseau de l'Etat, dont une cinquantaine de syndicats ont réalisé l'unité avec les syndicats confédérés.

Ces défections se sont encore accentuées, ces jours derniers, des cheminots de Dieppe, de Gisors-Montfort, etc., qui à leur tour viennent de rejoindre la vieille C.G.T.

Mais, fait plus important, ce mouvement gagne d'autres corporations. C'est ainsi que le syndicat unitaire des ouvriers des P.T.T. de Reims, d'une part, et le syndicat unitaire des ouvriers boulangers de Rouen, d'autre part, ont pris récemment la décision de quitter, eux aussi, la filiale du parti communiste.

A Gentilly, près d'un homme grièvement blessé on trouve le cadavre d'une femme

Paris, 27 décembre. — Arthur Noiret, né le 9 août 1911, à Berry-au-Bac, marié, demeurant route Vaugirard, au Bas-Meudon, a été trouvé blessé d'une balle au cœur, cette nuit, vers 21 h., rue Filaine, à Gentilly. Près de lui gisait M^{lle} Marie-Louise Lemarchand, née en 1905 à Montigny (Seine-Inférieure), la tête traversée d'une balle. Noiret a été transporté à l'hospice de Bicêtre, où son état a été jugé désespéré.

L'enquête ouverte par le commissaire de police de Gentilly n'a pu établir si Noiret a voulu se suicider ou s'il a été blessé par M^{lle} Lemarchand. Le corps de cette dernière a été envoyé à l'Institut médico-légal.

L'accident de la bibliothèque du Vatican



UNE VUE DU BATIMENT AVEC LA TOITURE EFONDURÉE. On voit que trois plafonds de la Bibliothèque vaticane se sont effondrés à 3 h. 45, le 27 décembre.

UN IMPORTANT INCENDIE DE BOIS DANS LES ALPES-MARITIMES

Nice, 27 décembre. — Un important incendie s'est déclaré dans le bois de Lamaluna à proximité du village de Roquebillière, causé par le vent. Le feu prit de grandes proportions, envahit le bois de Tourment et s'étendit vers St-Martin-de-Vestible. Les secours furent rapidement organisés et durant toute la nuit les pompiers, les soldats et la population combattirent le sinistre.

La glace d'un lac se rompt et une fillette se noie à Chamonix

Chamonix, 27 décembre. — La petite fillette Yvette et Simone Payot, âgées respectivement de 8 et 6 ans, s'amusaient sur le lac des Gaillardes, près de Chamonix, lorsque la glace se rompit.

M. Yoshizawa quitte Paris

Paris, 27 décembre. — Le ministre des Affaires étrangères du nouveau cabinet japonais, M. Yoshizawa, ambassadeur du Japon à Paris, est parti cette après-midi à 15 h. 25, par le rapide Nord-Express, pour rejoindre son nouveau poste via Berlin, Moscou et la Transibérique.